

La transition énergétique
en actions

P. 1

FOCUS

Viser l'autonomie énergétique
des territoires insulaires
en 2030

P. 2

EXPERTISE

Écolabel européen :
label écologique de référence
de l'Union européenne

P. 4

AUTOUR DU MONDE

France-Algérie :
coopération renforcée

ÉDITORIAL

« L'innovation au cœur de la transition
énergétique »

L'innovation dans les technologies et les services bas carbone a été fortement soutenue ces dernières années en France. En particulier, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), opéré par l'ADEME, a permis depuis 2010 de soutenir plus de 650 projets (pour un investissement total de 2,5 milliards d'euros) sur le développement des énergies décarbonées, les smart grids, le stockage de l'énergie, les transports durables, l'économie circulaire... L'édition 2017 du Clean Energy Ministerial (CEM), qui s'est tenue à Pékin du 6 au 8 juin 2017, a mis en lumière ces innovations au niveau international.

Ce forum annuel, qui rassemble 24 pays membres, permet de promouvoir à l'échelle mondiale les politiques et bonnes pratiques en termes d'énergies propres. Six entreprises du Club ADEME International et du PIA y ont présenté une offre intégrée des éco-entreprises françaises.

L'ADEME participera par ailleurs à l'exposition internationale d'Astana, dédiée aux énergies du futur, qui se tiendra du 10 juin au 10 septembre au Kazakhstan. Des solutions innovantes en matière de ville durable, de mobilités éco-compatibles et d'énergies renouvelables seront exposées sur le pavillon français et un événement spécifique, organisé par l'ADEME le 4 juillet, permettra d'échanger avec les acteurs de l'innovation des secteurs public et privé – grands groupes et start-up.



© iStock

FOCUS

**VISER L'AUTONOMIE
ÉNERGÉTIQUE
DES TERRITOIRES
INSULAIRES EN 2030**

Afin d'apporter des éléments objectifs sur la faisabilité technique et socio-économique de systèmes électriques insulaires autonomes à l'horizon 2030, l'ADEME pilote une étude prospective sur six territoires français.

La transition énergétique vers des moyens de production plus sûrs et plus respectueux de l'environnement figure au rang des défis majeurs du XXI^e siècle. De nombreux pays ont élaboré des plans de transition aux horizons 2030-2050, basés pour la plupart sur un mix énergétique compris entre 75 et 100 % d'énergies renouvelables. Pour les territoires insulaires, déjà très impliqués dans le déploiement du renouvelable, la loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif d'autonomie énergétique dès 2030. Dans ce contexte se posent donc les questions de la faisabilité et des conditions de réalisation de cet objectif ambitieux.



FOCUS



UNE ÉTUDE EXPLORATOIRE DE GRANDE AMPLEUR

En 2013, l'ADEME avait déjà lancé l'étude *Cap 100 % Énergies renouvelables 2050*, un travail prospectif sur le système continental à l'horizon 2050. La nouvelle étude pilotée par l'Agence, démarrée il y a un an et demi pour une durée de 48 mois, vise cette fois à évaluer la faisabilité technique et socio-économique à l'horizon 2030 d'un système électrique insulaire 100 % renouvelable. Six îles sont concernées par l'étude : la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion, Mayotte, la Corse et la Guyane – considérée comme un territoire en situation d'insularité. « *L'étude se compose de trois phases, décrit Stéphane Biscaglia, ingénieur Réseaux intelligents et Stockage à l'ADEME. Tout d'abord, nous collectons l'ensemble des données relatives aux gisements disponibles, à la demande énergétique et son évolution ainsi que celles du réseau, afin de modéliser le système électrique de ces territoires. Des algorithmes nous permettent ensuite, dans le cadre de plusieurs scénarii, d'optimiser le parc de production pour garantir l'équilibre offre-demande heure par heure et au moindre coût. Enfin, la troisième phase de l'étude consiste à évaluer l'impact technique, économique et social de cette nouvelle donne* ». Cette étude se veut aussi un outil d'aide à la décision pour les instances locales qui auront à effectuer des choix dans le cadre de leur politique énergétique. « *Les hypothèses initiales que nous utilisons pour bâtir différents scénarii permettent d'identifier les obstacles à une autonomie énergétique du territoire considéré, explique Stéphane Biscaglia. Les résultats de l'étude devraient ainsi permettre aux décideurs et parties prenantes d'identifier les mesures à prendre pour desserrer les éventuelles contraintes* ». Ces travaux ouvrent par ailleurs des perspectives intéressantes à l'international. Ainsi, une coopération gouvernementale vient de se nouer entre le ministère de l'Énergie de l'île Maurice et La Réunion, l'AFD et l'ADEME sur cette thématique. La nouvelle stratégie pour la Méditerranée présentée lors de la COP22 inclut également un chapitre autonomie énergétique des régions insulaires.

Contact :
 > stephane.biscaglia@ademe.fr

Zoom sur...

LA PARTICULARITÉ DES SYSTÈMES INSULAIRES

En raison de leur dimension réduite, d'une production fortement carbonée et d'un taux d'énergie renouvelable fluctuante non marginale dans le mix énergétique, les systèmes électriques insulaires présentent des caractéristiques et un comportement différents du système continental interconnecté. Par ailleurs, les régions insulaires disposent aujourd'hui de compétences spécifiques en matière d'énergie permettant d'envisager des adaptations rapides des schémas énergétiques locaux en vue de l'objectif d'autonomie à 2030. C'est pourquoi l'étude de la faisabilité de l'autonomie énergétique des îles est indépendante des études pouvant être réalisées sur des systèmes continentaux.

EXPERTISE

ÉCOLABEL EUROPÉEN

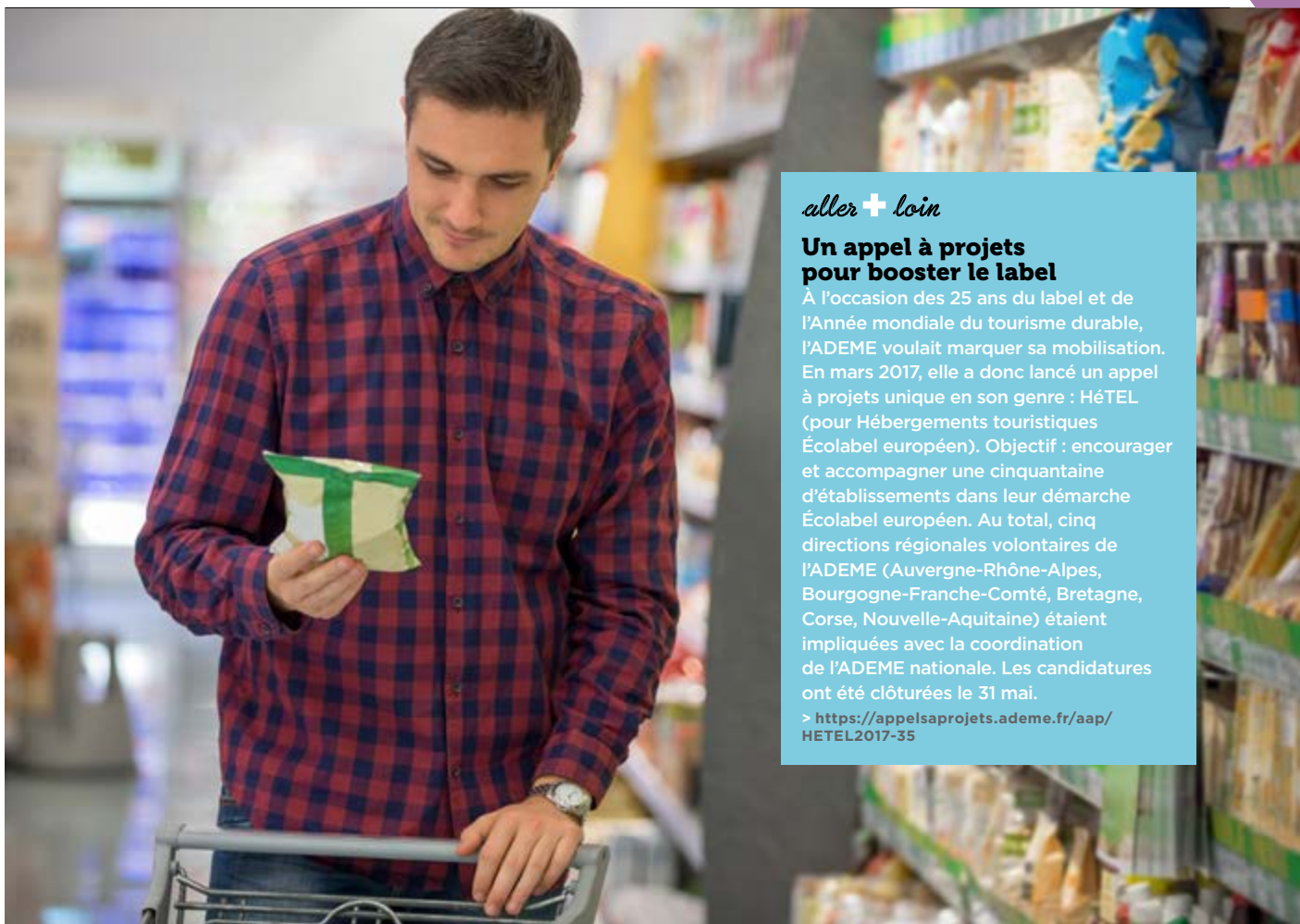
LABEL ÉCOLOGIQUE DE RÉFÉRENCE DE L'UNION EUROPÉENNE

Cette année, l'Écolabel européen fête son 25^e anniversaire. 2017 a également été déclarée année du tourisme durable par les Nations unies. De quoi offrir un éclairage particulier au secteur de l'hébergement touristique qui compte régulièrement de nouveaux certifiés.

Il y a 25 ans, en 1992, l'Écolabel européen naissait. Son rôle : « *Tirer vers le haut les produits mis sur le marché en permettant aux consommateurs d'identifier facilement les produits les plus respectueux de l'environnement tout au long de leur cycle de vie* », explique Aude Andrup, animatrice de secteur Écolabel européen à l'ADEME. Aujourd'hui, environ 39 000 références de produits européens ont obtenu la certification, et ce pour la trentaine de catégories existantes. La France compte 514 entreprises titulaires du label (soit deux tiers des entreprises titulaires de l'UE) proposant 4 366 références de produits, et se place ainsi en tête du palmarès.

UN OUTIL QUI PROFITE À TOUS

En suivant les exigences des référentiels, les entreprises sont assurées d'agir sur les étapes du cycle de vie les plus impactantes des produits. Les fabricants ont beaucoup à y gagner : ouverture de leurs marchés à toute l'Europe et meilleure visibilité, structuration de leur démarche, amélioration de leur compétitivité... Du côté des consommateurs, les produits labellisés sont disponibles dans les grandes surfaces et ne sont pas nécessairement plus chers. La notoriété du label est au rendez-vous : plus des deux tiers des consommateurs français déclarent reconnaître son logo¹. Si les évolutions sociétales poussent l'ensemble des acteurs à améliorer leurs pratiques, offrant de belles perspectives d'avenir à l'Écolabel européen, « *il reste nécessaire de poursuivre les efforts pour améliorer sa diffusion auprès des différents publics* », affirme Aude Andrup. C'est l'une des missions de l'ADEME en cette année d'anniversaire.



aller + loin

Un appel à projets pour booster le label

À l'occasion des 25 ans du label et de l'Année mondiale du tourisme durable, l'ADEME voulait marquer sa mobilisation. En mars 2017, elle a donc lancé un appel à projets unique en son genre : HéTEL (pour Hébergements touristiques Écolabel européen). Objectif : encourager et accompagner une cinquantaine d'établissements dans leur démarche Écolabel européen. Au total, cinq directions régionales volontaires de l'ADEME (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Corse, Nouvelle-Aquitaine) étaient impliquées avec la coordination de l'ADEME nationale. Les candidatures ont été clôturées le 31 mai.

> <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/HETEL2017-35>

« Aujourd'hui, près de 90 % des établissements touristiques se déclarent satisfaits de la démarche de l'Écolabel européen »

LE TOURISME, UN SECTEUR PROMETTEUR

Le secteur du tourisme est l'un des principaux secteurs économiques au niveau mondial. Au sein de l'Union européenne, il représente le troisième secteur d'activité derrière la construction et la distribution. Créé en 2003, l'Écolabel européen Services d'hébergement touristique a été adopté par un nombre croissant d'établissements : fin 2016, on en comptait 668 en Europe dont 342 en France. En apposant le label, les établissements touristiques affichent les engagements suivants : faible consommation d'eau et d'énergie, faible production de déchets, utilisation de sources d'énergies renouvelables et de substances moins nocives pour l'environnement et enfin éducation des clients en matière d'environnement. « *Aujourd'hui, près de 90 % des établissements engagés se déclarent satisfaits de l'Écolabel européen²* », annonce Aude Andrup. Et pour cause : les hébergements touristiques titulaires tirent de réels bénéfices de

l'Écolabel européen. Ils estiment notamment que la démarche permet de réduire les coûts d'exploitation, de susciter l'intérêt et la réceptivité des clientèles, voire qu'elle concoure à la satisfaction des clients. Dans ce contexte, l'ADEME entend bien poursuivre son action de promotion de l'Écolabel européen sur tout le territoire français. Dans ce but, l'ADEME a développé l'écolabel ToolBox, une application en ligne à destination du secteur touristique ayant pour but de faciliter la diffusion de l'Écolabel européen au plus grand nombre d'hébergeurs, d'améliorer la notoriété du label et de faciliter ses futures mises à jour. Suite à l'intérêt suscité par l'outil auprès d'organismes et d'hébergements dans le cadre de projets européens, de nouveaux besoins sont apparus pour l'animer et le déployer au niveau international.



Contacts :

> aude.andrup@ademe.fr, muriel.desgeorges@ademe.fr



> Grand public : <http://www.ademe.fr/particuliers-ecocitoyens/achats/dossier/achats-ecologiques-suivez-ecolabels/tout-savoir-ecolabels>

> Entreprises : <http://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/labels-certifications/lecolabel-europeen>

> Écolabel Toolbox : <https://www.ecolabeltoolbox.com/fr/>

1. Sondage OpinionWay pour l'ADEME, février 2017

2. Étude réalisée par Quadrant Conseil - I Care & Consult - EVEA pour l'ADEME, janvier 2017
http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/evaluation_ee_201701_synthese.pdf

AUTOUR DU MONDE



© iStock

FRANCE-ALGÉRIE

COOPÉRATION RENFORCÉE

L'ADEME et l'Agence algérienne pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie (APRUE) ont profité du 2^e séminaire international sur l'efficacité énergétique qu'elles organisaient à Alger pour renouveler, le 25 avril 2017, leur accord de coopération triennal.

Depuis 2003, la France et l'Algérie entretiennent une coopération active dans le domaine de la maîtrise de l'énergie. C'est dans ce contexte que l'ADEME et son homologue algérien, l'APRUE, ont concrétisé leur partenariat par la signature d'un premier accord triennal de coopération en 2003, successivement renouvelé en 2006 et 2013. Le dernier accord, courant sur la période 2013-2016, a privilégié les thématiques urbanisme durable et villes nouvelles, indicateurs d'efficacité énergétique, modules et plateformes de formation dédiés à l'efficacité énergétique dans les bâtiments.

UN NOUVEL ACCORD
POUR LA PÉRIODE 2017-2020

Le nouvel accord ADEME-APRUE réaffirme la coopération franco-algérienne en matière d'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment qui compte pour 40% de la consommation d'énergie en Algérie, avec un taux de croissance de la consommation électrique très élevé. Des actions sont également prévues dans l'industrie et les transports, et le renforcement du réseau MEDENER des

agences méditerranéennes de maîtrise de l'énergie. L'action engagée dans le secteur du bâtiment est poursuivie, notamment dans le cadre d'un groupe de travail spécifique ADEME/APRUE. « Nous avons mis en place trois ateliers techniques de réflexion, explique Thierry Méraud, de la Direction de l'Action internationale de l'ADEME. Nos objectifs sont les suivants : mise en application progressive de la réglementation thermique des bâtiments, amélioration de l'offre nationale de produits, d'équipements et de services et enfin, accès aux financements des investissements d'efficacité énergétique. Pour chacun de ces grands axes, l'ADEME appuie l'APRUE dans la mobilisation des acteurs concernés. » Par ailleurs, un appel d'offres européen d'assistance technique est programmé par l'Union européenne. Doté de 8,80 M€, il privilégie les champs de la coopération ADEME-APRUE en matière de gouvernance et de mise en œuvre de politiques d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.



Contact :
> thierry.meraud@ademe.fr

Outils

PUBLICATION

Réussites françaises :
30 projets européens
à coordination française

Depuis près de 20 ans, dans le cadre de sa mission de Point de contact national pour le programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 financé par la Commission européenne, l'ADEME accompagne les acteurs français de l'énergie et de l'environnement dans l'élaboration de leurs projets européens. Cette 2^e édition de la brochure Réussites françaises, 30 projets européens à coordination française présente des projets exemplaires coordonnés par diverses entités françaises. Destinée aux futurs porteurs de projets, la brochure apporte un éclairage sur le déroulement d'un projet, le rôle du coordinateur et les conditions de mise en œuvre permettant ainsi une meilleure appréhension des programmes communautaires.



Réf. 010033 (français)

> Téléchargeable gratuitement
www.ademe.fr/mediatheque

MANIFESTATION

10 JUIN – 10 SEPT. 2017
**EXPOSITION
INTERNATIONALE
ASTANA**
ASTANA, KAZAKHSTAN

Cet été, l'Expo-2017 Astana sera pendant trois mois la plateforme mondiale des débats entre pays, organisations internationales et entreprises sur le thème de l'énergie du futur. Son ambition : inviter les visiteurs à réfléchir à la pertinence de cette question fondamentale pour l'avenir de l'humanité. L'itinéraire du pavillon de la France illustrera plusieurs savoir-faire français : la ville du futur, les énergies renouvelables et les mobilités éco-compatibles. L'ADEME est partenaire de l'exposition.

> <http://www.ademe.fr/actualites-manifestations/exposition-internationale-astana-2017>